Formaliser son prévisionnel économique dans le cadre d'une demande de DJA

OBJECTIFS

Mettre en forme un prévisionnel économique dans le cadre d'une installation aidée ou d'une autre demande de financement. Savoir analyser les résultats prévisionnels de son projet. Savoir présenter son prévisionnel économique à un financeur. Connaître toutes les obligations et les démarches liées à une demande de financement et savoir y répondre.

PRÉ-REQUIS

Avoir une première version d'un chiffrage prévisionnel ou participer à la formation chiffrage (https://www.agriculturepaysanne.org/formations/detail.php?id=6855)

CONTENU

> Formaliser son prévisionnel pour une demande de DJA
> Récolter tous les documents nécessaires pour un passage en CDOA.
> Finaliser son dossier de demande

Cette formation permettra de constituer les dossiers pour qu'ils soient déposés à l'automne 2023 ou hiver 2024.

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADDEAR Haute Savoie

DURÉE : 3 jour(s)

DATE LIMITE : 11/05/2023

TARIFS

Finançable par le fond de formation Vivea

Devis sur simple demande. Adhésion obligatoire à l'ADDEAR 74. Personnes non financées, nous contacter.

ATTESTATION

Aucune

RENSEIGNEMENTS

Albe GIOVANNANGELI
installation@addear74.fr
ADDEAR Haute Savoie
Maison de l'Agriculture
52 avenue des Iles
74994 ANNECY Cedex 9

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
07/09/2023	Maison de l'agriculture 52 Avenue des Iles 74994 Haute-Savoie	Albe Giovannangeli, animatrice formatrice installation / transmission Carine Bellec, formatrice à l'AFOCG des Alpes
06/07/2023	Maison de l'agriculture 52 Avenue des Iles 74994 Haute-Savoie	Albe Giovannangeli, animatrice formatrice installation / transmission Carine Bellec, formatrice à l'AFOCG des Alpes
19/09/2023	Maison de l'agriculture 52 Avenue des Iles 74994 Haute-Savoie	Albe Giovannangeli, animatrice formatrice installation / transmission Carine Bellec, formatrice à l'AFOCG des Alpes

THÈMES

S'installer en AP | Comptabilité gestion | Installation

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)